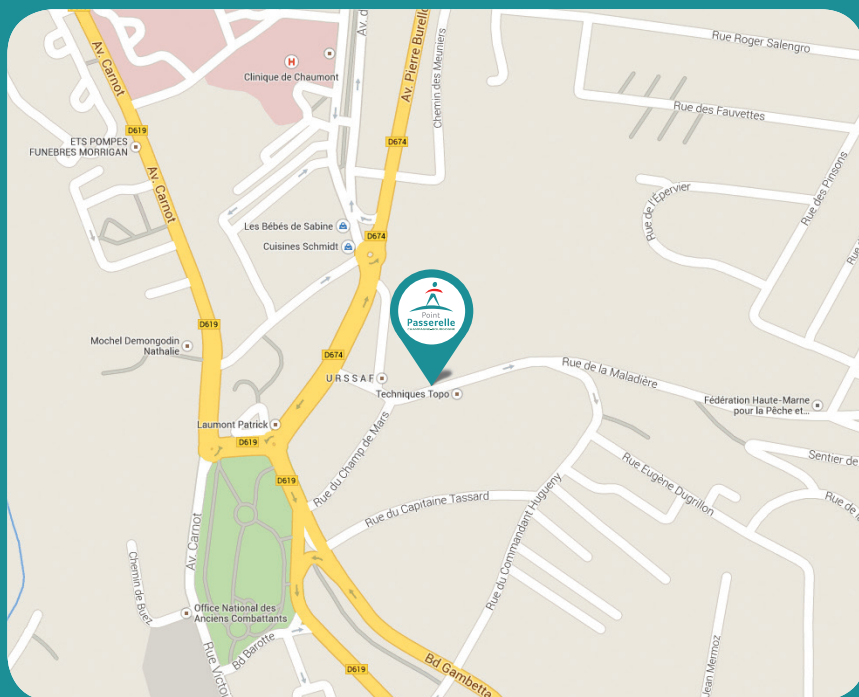


Accident, chômage, décès  
d'un proche, divorce...

**Une structure est à votre disposition  
pour vous aider.**



01/2018 - Édité par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne - 269 Faubourg Crocels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Crédit Photos : Thinkstock, & Google Maps.

**POINT PASSERELLE  
CHAUMONT**

7 rue Maladière  
52000 Chaumont  
03 25 30 20 21  
[chaumont@ppcb.fr](mailto:chaumont@ppcb.fr)

Accident, chômage, décès d'un proche, divorce...  
**Une structure est à votre disposition pour vous aider.**



**POINT PASSERELLE  
CHAUMONT**

7 rue Maladière  
52000 Chaumont  
03 25 30 20 21  
[chaumont@ppcb.fr](mailto:chaumont@ppcb.fr)

# Point Passerelle

## UNE DÉMARCHE HUMAINE & SOLIDAIRE

Le Point Passerelle accompagne les personnes en difficulté aussi bien sur un plan humain et personnel, qu'économique. Lieu d'accueil et de médiation dans le cadre d'un savoir-faire bancaire et financier, le Point Passerelle a pour mission d'écouter, de diagnostiquer, d'orienter, d'accompagner, de trouver et mettre en place des solutions sociales et économiques.

### A QUI S'ADRESSE LE POINT PASSERELLE ?

- Le Point Passerelle est une structure qui accompagne des particuliers :
- fragilisés par un accident de la vie (chômage, divorce, maladie, décès...),
    - en situation ou en danger d'exclusion financière et sociale,
      - ayant la volonté de s'en sortir,
      - souhaitant être accompagnés.



### ORIENTATION

Les personnes en difficulté sont orientées vers le Point Passerelle par :

- un travailleur social,
- une association,
- une agence bancaire,
- ou toute autre personne ou structure.

### RENCONTRE

Le prescripteur met le bénéficiaire en relation directe avec Point Passerelle pour un premier rendez-vous.

La personne est accueillie au Point Passerelle par des conseillers permanents ayant une solide expérience bancaire et humaine.

### ACCOMPAGNEMENT

Le conseiller écoute la personne, la conseille, la guide et l'oriente éventuellement vers des structures spécifiques.

- Il lui propose d'établir avec elle un diagnostic approfondi de sa situation personnelle et financière.
- Il recherche des solutions qui vont l'aider à surmonter ses difficultés, (négociation avec ses créanciers, aide à la constitution de dossier de surendettement, orientation vers les travailleurs sociaux, les associations, information sur ses droits, etc...).

- Il la soutient et la conseille dans la gestion du budget avec la perspective de rendre la personne autonome :
  - organisation du budget,
  - utilisation d'outils adaptés facilitant la gestion du budget,
  - accompagnement régulier dans la durée avec passage éventuel de relais à un accompagnateur bénévole.